

Concours 2009/2010 REGLEMENT

ConstruireAcier et sa filiale Otua Consulting, en partenariat avec l'ESTP (Ecole Supérieure de Travaux Publics), organisent un concours réservé aux étudiants des écoles d'architecture intérieure dans le cadre de son programme « Culture Acier ».

1.	Conditions de participation	2
2.	Objet du concours	2
3.	Programme	3
4.	Contenu des rendus	3
5.	Critères d'évaluation	4
6.	Pré-jury et jury	4
7.	Modalités d'inscription	5
8.	Déroulement du concours	5
9.	Prix	5
10.	Indemnités	5
11.	Informations	6
12.	Dossier fourni aux écoles	6
13.	Droits de propriété et publicité des projets	6

ANNEXES : 1 – Plans de l'amphithéâtre B
2 – Photos de l'amphithéâtre B
3 – Calendrier des visites

1. Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert aux étudiants inscrits dans une école d'architecture intérieure participant au programme Culture-Acier pour l'année 2009-2010.

Il doit être mené en équipe dans le cadre d'un travail dirigé par un enseignant.

Il est organisé par ConstruireAcier et sa filiale Otua Consulting, et financé par cette dernière.

2. Objet du concours

Il s'agit de donner une "*Identité acier*" à l'amphithéâtre B de l'ESTP du site de Cachan. Cet amphithéâtre, qui accueille les futurs ingénieurs en génie civil et bâtiment doit être re-nommé "Amphithéâtre Acier".

Vous proposerez une intervention qui justifie cette nouvelle appellation et apporte une amélioration à l'espace (confort et fonctionnalité).

Il est attendu :

1 - Une réponse d'ensemble, de type esquisse, portant sur l'organisation générale de l'espace et son ambiance ;

2 – Un développement détaillé portant sur un ou plusieurs éléments qui composent l'espace, par exemple : les parois (sol, murs, plafond), l'éclairage, les seuils et portes, les équipements.

3 - De plus, lors de la remise des prix de ce concours, la Direction de l'ESTP souhaite donner officiellement son nouveau nom à l'amphithéâtre ce qui pourrait marquer le début des études et travaux de rénovation. Pour marquer cet événement, elle souhaite organiser « la pose d'une Première pierre ». Pour symboliser cette « Première pierre », chaque équipe devra proposer un objet (plaque, enseigne, sculpture...) qui marquera l'entrée de l'amphithéâtre.

Cet élément doit être conçu pour s'intégrer et refléter la proposition d'ensemble. En première phase du concours, seules une représentation et une description sont demandées.

3. Programme

L'amphithéâtre B a été aménagé en 1997, son fonctionnement répond aux exigences de cette époque. Il satisfait aux réglementations actuellement en vigueur.

Sa capacité d'accueil est de 250 places.

Il est principalement utilisé pour l'enseignement et peut servir ponctuellement pour des conférences ou des événements. Tels que des jurys.

Pour toute information sur les différents cursus de l'ESTP, vous pouvez consulter le site www.estp.fr.

Le projet doit s'inscrire dans la coque existante, sans intervention sur la structure.

Les aménagements intérieurs sont à réorganiser dans le respect des normes et réglementations en vigueur pour les ERP.

Une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité et le confort des personnes handicapées (mobilité réduite, malvoyants, malentendants, en fonction de la réglementation en vigueur).

Les interventions peuvent porter sur l'espace général et les équipements.

Une réflexion particulière doit être menée pour améliorer la qualité d'usage de tous les utilisateurs (conférenciers, auditoire, personnels d'entretien).

Le projet devra être compatible avec le fonctionnement technique de l'amphithéâtre (chauffage, ventilation, ...).

Le nombre de places ne doit pas être diminué (250) et si possible augmenté.

La salle de projection et de stockage du fond de l'amphithéâtre peut être réaffectée.

4. Contenu des rendus

Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits seront proscrits.

4.1 Contenu des rendus pour la première phase du concours (concerne tous les participants)

- Cinq panneaux au maximum en format A1
- Un texte de présentation de deux pages maximum
- Un CD contenant tous les documents des panneaux A1 et le texte de présentation
- Il n'est pas nécessaire de fabriquer une maquette à cette phase

Ces documents devront présenter l'analyse et la démarche. Ils exposeront également le concept, en privilégiant les croquis et les schémas légendés.

- 1- Pour l'organisation générale de l'espace, il est demandé :
 - Des plans, coupes-élévations échelle 1/50^{ème}
 - Des perspectives d'ensemble
 - Une modélisation facultative
- 2- Pour le détail développé, il est demandé :
 - Des plans, coupes-élévations, croquis, schémas à une échelle adaptée
 - Une planche de matériaux et détails de finition
- 3- Pour le symbole de la Première Pierre, il est demandé :
 - Une esquisse d'intention,
 - Un descriptif

4.2– Contenu pour la Seconde phase du concours

Pour les équipes qui seront sélectionnées pour présenter leur projet devant le jury et en complément des planches et CD remis en première phase, il est demandé :

- Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet
- Une maquette échelle 1 de l'objet symbolisant la « *Première Pierre* »
- Un résumé du concept sur feuillet format A4 (ce document sera reproduit et remis aux membres du jury).
- Tout document complémentaire ou maquette permettant une meilleure compréhension du projet

5. Critères d'évaluation

- Attribution réelle d'une "*Identité acier*" à l'amphithéâtre
- Créativité et pertinence de la réponse
- Utilisation innovante et judicieuse de l'acier
- Prise en compte :
 - Des normes et réglementations relatives aux ERP (sécurité, accessibilité)
 - Du fonctionnement de l'amphithéâtre
 - De l'ergonomie et le confort de l'amphithéâtre
 - De la faisabilité du projet
 - Du coût global du projet
 - Des préoccupations liées au développement durable
- Qualité de la communication du projet (dossier, exposé oral)

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

6. Pré-jury et jury

Les propositions des équipes seront examinées en première phase par un pré-jury composé de représentants de l'ESTP, de ConstruireAcier et de la profession (architecte d'intérieur, designers).

Le pré-jury examinera la conformité des projets au présent règlement et sélectionnera 15 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Le jury sera présidé par Florence Darmon, directeur général de l'ESTP. Il sera composé de représentants de l'ESTP, de membres de ConstruireAcier, de journalistes, d'architectes, d'architectes d'intérieur, de designers et de métalliers.

Il se réunira à l'ESTP, dans l'amphithéâtre B. Il procédera à un examen des propositions et établira un classement.

7. Modalités d'inscription

Chaque équipe devra s'inscrire auprès de son enseignant. Lors de l'inscription, un numéro d'enregistrement sera remis aux équipes candidates. Ce numéro doit être repris sur tous les documents (CD, panneaux, texte de présentation, maquette, enveloppe scellée). Les noms et prénoms des candidats ne devront figurer sur aucun document remis à ConstruireAcier.

8. Déroulement du concours

- Inscriptions : à partir du 12 octobre 2009 auprès de ConstruireAcier.
- Remise des projets
Les documents sont à déposer ou adresser (date du cachet de la poste faisant foi) au plus tard le 23 mars 2010 à 16h à
ConstruireAcier
Concours Culture Acier
20 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
- Première phase : pré jury
Les résultats seront communiqués le 16 avril 2010 au plus tard, par mail aux enseignants.
- Seconde phase : jury
L'audition des équipes sélectionnées, la proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le même jour à l'ESTP, dans l'amphithéâtre B du site de Cachan. La date sera communiquée, par mail aux enseignants et aux équipes sélectionnées, au plus tard un mois avant.

9. Prix

Une somme de 5000 € sera partagée entre les équipes lauréates. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury. Les prix seront financés par Otua Consulting.

10. Indemnités

Les frais de réalisation et d'expédition seront remboursés sur présentation de factures, dans la limite de 100 euros TTC par équipe inscrite au concours.

Pour les équipes de province retenues par le pré-jury, les frais de déplacement (équivalant à un billet de train en 2^{de} classe) et d'hébergement (montant maxi 120 € TTC) seront pris en charge par Otua Consulting, sur présentation de justificatifs originaux.

11. Informations

- Sur le concours :

Chaque école participant au concours pourra visiter le site (amphithéâtre B de l'ESTP Cachan) dans le cadre d'un calendrier proposé par les organisateurs.

Pour répondre aux questions, une FAQ sera ouverte sur le site www.construiracier.fr/enseignement. ConstruireAcier y publiera toutes les questions et leurs réponses. Aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

- Sur l'acier :

Le programme Culture Acier propose des conférences et visites pour les classes participant au concours.

Vous pouvez également consulter les sites:

www.construiracier.fr, www.constructalia.com, www.steelconstruct.com,
www.cticm.com, www.acierconstruction.com.

12. Dossier fourni aux écoles

Annexe 1: Plan de l'amphithéâtre

Annexe 2: Photos

Annexe 3 : Calendrier des visites

13. Droits de propriété et publicité des projets

Les documents produits dans le cadre de ce projet devront obligatoirement porter la mention des organisateurs (ESTP et ConstruireAcier) et des étudiants.

Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité des équipes participantes, une utilisation à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site Internet et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet.

Les projets retenus par le pré jury figureront sur les sites internet de ConstruireAcier et de l'ESTP et feront, éventuellement, l'objet d'une publication et d'une exposition.

Dans le cas où un projet donnerait lieu à une réalisation, l'équipe des étudiants concernée pourrait y être associée en tant que consultant ou assistant. Dans ce cadre, une convention spécifique serait mise en place entre les développeurs.

13-1 Cas des détails développés :

Il appartient aux étudiants de protéger leur création en déposant un brevet ou modèle.

13-2 Cas de l'organisation générale de l'amphithéâtre :

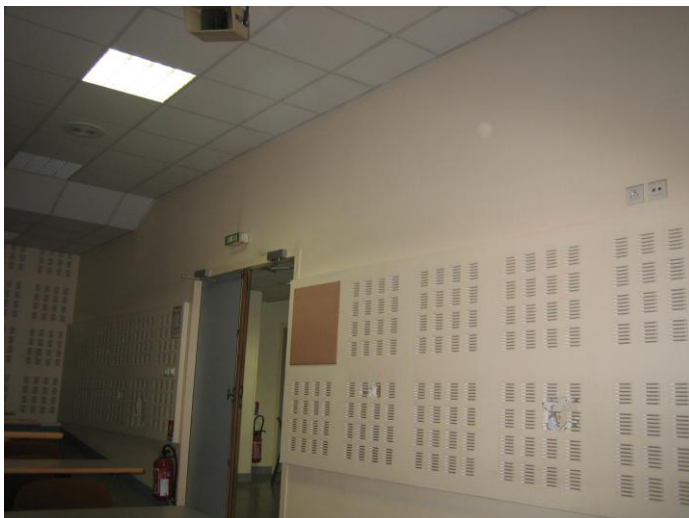
Les organisateurs s'autorisent à exploiter et développer partie ou toute idée exprimée dans les rendus du concours, dans un futur projet de réalisation de l'Amphithéâtre B, sans indemnité de quelque nature que ce soit aux équipes ayant répondu au concours.

13-3 « Première pierre »

L'objet symbolisant la « Première Pierre » sera laissé sur place à l'issue du jury, et pendant la durée de l'exposition. Les « Premières Pierres » des projets primés seront conservées par l'ESTP.

Annexe 1
Plans de l'amphithéâtre B

Annexe 2
Photos de l'amphithéâtre B





Annexe 3

Calendrier des visites

Il sera possible de visiter le site de l'ESTP Cachan, à partir de 17h30 tous les mercredis jusqu'à fin novembre 2009.

Il faudra prévenir la direction de l'ESTP des dates de visite retenue.